



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

TRAVAIL ET VOUS

LE TRAVAIL

QUE NOUS VOULONS

FICHE REVENDICATIVE

LES TRANSFORMATIONS DU TRAVAIL

CONSTATS

Les transformations vécues au travail sont trop souvent subies par les travailleurs et les travailleuses (seuls 16% des salarié-es qui ont connu au moins un changement important dans leur travail ont eu l'impression d'avoir une influence sur ces changements). Elles sont rarement anticipées, expérimentées et discutées avec les salarié-es, les agentes et agents des administrations et leurs représentantes et représentants. La co-construction des transformations avec les travailleurs et les travailleuses est indispensable dans la mesure où elle permet :

- d'intégrer l'expertise, les connaissances, l'expérience, les préférences des travailleurs et des travailleuses dans la conduite des projets ;
- de donner du sens au travail et de reconnaître la place du travail dans les entreprises et les administrations ;
- de favoriser des transformations vertueuses pour tous, qui contribuent tant au bon fonctionnement et à l'efficacité des organisations qu'à l'amélioration des conditions de travail et à la préservation de l'environnement.

Les travailleurs et les travailleuses sont par ailleurs en première ligne des transformations : parce qu'ils les vivent au quotidien et parce qu'ils sont les premiers à subir les conséquences non anticipées des changements.

PROPOSITIONS ET REVENDICATIONS CFDT

Pour la CFDT, **il est indispensable aux travailleurs et aux travailleuses de se saisir des transformations du travail** dans les entreprises et administrations. Cela suppose de :

- discuter des projets et des changements d'organisation en amont dans les instances représentatives du personnel lors des consultations récurrentes ou ponctuelles, mais aussi de manière proactive ;
- prendre en compte de manière effective le point de vue et les propositions des travailleurs et des travailleuses, issus notamment du dialogue professionnel ;
- encadrer, par le droit ou par accord, des dispositifs d'expérimentation qui permettraient de modifier les projets de transformation en prenant en compte les impacts sur les conditions et la qualité du travail ;
- concrétiser un système donnant une vraie place aux salariés dans l'élaboration et la conduite de la stratégie de l'entreprise et renforcer la présence de représentants des travailleurs dans les instances de gouvernance ;
- anticiper et prendre en compte les effets des transformations sur l'évolution des activités et des métiers ;
- prendre en compte les impacts sur l'égalité professionnelle et le respect des droits, pour s'assurer que les transformations ne conduisent pas à créer ou renforcer les inégalités entre les travailleurs et les travailleuses ;



- disposer d'outils et d'indicateurs qui permettent aux travailleurs et aux travailleuses de mieux estimer et de suivre dans le temps les impacts des transformations sur l'environnement, la société et les conditions de travail, ainsi que les impacts des changements environnementaux sur les travailleurs et leur travail, notamment avec la BDESE.

Pour les transformations liées à **la transition écologique juste** :

- intégrer les questions environnementales lors des consultations récurrentes et ponctuelles du CSE (cf. loi Climat et résilience) et s'assurer que les conséquences environnementales des projets de transformation, ainsi que les adaptations aux changements environnementaux, ont bien été discutées et prises en compte ;
- mobiliser l'ensemble des leviers de l'ANI Transition écologique et dialogue social (2023) et négocier des accords de transition écologique juste pour hiérarchiser les chantiers de transformation écologique ;
- initier, mettre en place des espaces de dialogue professionnel pour faire évoluer les modes de productions et les organisations du travail et les rendre plus adaptés au respect de l'environnement et aux conséquences des changements environnementaux.

Pour **les transformations liées au numérique** :

- anticiper le déploiement des outils en s'interrogeant sur les finalités, les bénéfices attendus et les risques ;
- soutenir la négociation d'un ANI pour encadrer le déploiement des outils numériques et d'IA ;
- accompagner le déploiement et l'usage des outils numériques et d'IA par de formations spécifiques des travailleurs et des travailleuses, des acteurs du monde du travail et des acteurs syndicaux.

En savoir plus
sur cfdt.fr



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de ces revendications suppose d'**articuler des changements à plusieurs niveaux** :

- au plus proche du terrain en formant les acteurs du management à l'écoute et la prise en compte des expressions collectives et individuelles ;
- en formant et en outillant les acteurs du dialogue social pour qu'ils mobilisent les outils existants et qu'ils se sentent légitimes à discuter les projets et le déploiement des nouveaux outils et organisations ;
- en organisant des formations communes avec les directions, le management, les salarié.es et leurs représentantes et représentants sur les enjeux de la transition écologique juste et le travail ;
- en proposant des évolutions du droit existant et du Code du travail pour :
 - encadrer et favoriser des dispositifs d'expérimentation sécurisés en complément des dispositifs d'information/consultation,
 - faire évoluer les règles de participation des travailleurs et des travailleuses aux instances de gouvernance ;
- en soutenant la négociation d'accords sur la conduite des transformations et la transition écologique juste dans les entreprises, dans les administrations et au niveau interprofessionnel.

Pour transformer ces revendications en actions concrètes dans les entreprises et administrations, un outillage de pratique syndicale et un accompagnement sont accessibles aux militants via notamment le dispositif ARC : plateforme dédiée et réseau d'accompagnantes et d'accompagnants.



CFDT.FR